



République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline – Travail

Porte- parolat du Gouvernement

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES

du Mercredi 27/06/2012

Le mercredi 27 juin 2012, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h à 12h30 à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la Paix à Yamoussoukro , sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef d'État.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/ Ordonnances et Décrets

B/ Mesures individuelles

C/ Présentation de Communications

D/ Divers

A/ Ordonnances et Décrets

1- Au titre du Ministère auprès de la Présidence de la République, chargé de la Défense

Sur présentation du ministre, le Président de la République a signé un décret portant organisation du ministère de la défense. Cette nouvelle

organisation prend en compte le rattachement, depuis la mise en place du gouvernement du 13 mars 2012, du ministère de la défense au Président de la République.

2- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur.

Sur présentation du ministre, le Président de la République a signé un décret portant code de déontologie de la police nationale, complétant ainsi le dispositif prévu par la loi n°2001-479 du 09 août 2001, portant statut des personnels de la Police Nationale, qui dispose que "Les policiers doivent exécuter leurs missions dans le respect des institutions, des lois et règlements de la République, des droits humains ainsi que du Code de Déontologie de la Police Nationale".

Ce nouveau Code impose désormais au policier, chargé de faire respecter la Loi, d'être exemplaire, de faire preuve d'intégrité et de défendre l'honorabilité et la dignité du corps de la Police Nationale.

Le Président de la République a salué l'adoption de ce Code, qui intervient après la signature en juillet 2011 de la Charte d'éthique des membres du Gouvernement, et pendant qu'un projet de décret portant Code de déontologie des agents publics de l'Administration Ivoirienne est en cours d'élaboration, et a encouragé tous les acteurs du secteur public à se doter de ce type d'instruments, gages de bonne gouvernance.

3- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec les Ministères de l'Economie et des Finances et de l'Intégration Africaine.

Sur présentation du ministre, le Président de la République a signé un décret portant création du comité de pilotage et de suivi du programme présidentiel de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

Ce Comité aura pour missions de concevoir, suivre et faire des propositions sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion de la Présidence de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. Il comprend tous les membres du Gouvernement dont les activités sont concernées, et est subdivisé en huit (8) sous-comités techniques regroupant les ministères sectoriels porteurs d'actions.

4- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité,

Sur présentation du ministre, le Président de la République a signé un décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale - AIRMS.

La création de cette Agence permet à notre pays de se conformer au cadre communautaire de l'UEMOA, de mieux assurer la gestion des risques liés à la mutualité sociale, et d'assurer un développement plus harmonieux de cette activité en Côte d'Ivoire.

Pour permettre le fonctionnement correct de ce dispositif, le Président de la République a demandé l'accélération de la mise en place du Fonds National de Garantie prévu par la même réglementation de l'UEMOA.

5- Au titre du Ministère de L'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère des Infrastructures Economiques ;

Le Président de la République a signé 2 décrets portant ratification d'accords de prêts conclus entre la Banque EXIMBANK de Chine et la Côte d'Ivoire.

- Le premier accord de prêt d'un montant de 144,7 millions de dollars US (env. 52 milliards de FCFA) a été conclu le 03 octobre 2011 et est destiné au financement du projet de construction de l'Autoroute Abidjan-Grand Bassam.

- Le second accord de prêt d'un montant de 100 millions de dollars US (environ 50 milliards de FCFA) est destiné au financement du projet d'approvisionnement en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la nappe phréatique de Bonoua.

B/ Mesures individuelles

1- Au titre du Ministère auprès de la Présidence de la République, chargé de la Défense

Sur présentation du ministre, le Président de la République a signé les décrets de nomination suivants, de Directeurs Centraux, d'un Contrôleur Général, de Contrôleurs et d'Inspecteurs ;

Directions centrales

Directeur de la Défense : **Colonel KOUASSI Patrice Emile**

Directeur de l'Armement : **Capitaine de Vaisseau DIABY**

Aboubakary Sidiki

Directeur de la Planification et des Finances :

Commissaire Colonel YAO Koffi

Directeur de l'Administration et de la Législation Militaires :

Lieutenant-Colonel OUATTARA Mamadou

Directeur des Ressources Humaines : **Lt-Colonel SERY Bolou Firmin**

Directeur des Services de Santé et de l'Action Sociale des Armées :

Colonel Major KOUAME Akissi

Directeur du Génie et des Equipements Militaires :

Colonel Tia Diomandé

Directeur du Renseignement et de la Sécurité Défense :

Colonel Namory KARAMOKO

Directeur des Télécommunications et des Systèmes d'Information :

Colonel KOUI Dion Pierre

Contrôle Général de l'Administration et des Finances de la Défense

Contrôleur Général de l'Administration et des Finances de la Défense :
Commissaire Général de Brigade Aérienne KISSI Koabena Anani Raymond

Contrôleur : **Colonel Major N'Goran Koffi**

Contrôleur : **Colonel BRE Memel Laurent**

Contrôleur : **Colonel EHOUSSOU Aka**

Contrôleur : **Commissaire en Chef de 2^{ème} classe DJOUSSOU Lornng Jean - Jacques**

Inspection Générale des Armées

Inspecteur Terre : **Colonel ZAMBLE Koffi Eugène**

Inspecteur Air : **Colonel Yao Yao Jules Ahoussou**

Inspecteur Marine : **Capitaine de vaisseau Major KONAN Boniface**

2- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères

Sur présentation du ministre, le président de la république a signé un décret portant nomination des membres du Commissariat Général de section Côte d'Ivoire de l'exposition internationale Yeosu 2012 (Corée). Sont ainsi nommés membres de ce Commissariat Général, les personnes suivantes :

- Au titre du ministère des Eaux et Forêts : **M. CONDE Abdoulaye**
- Au titre du ministère des Ressources Animales et Halieutiques : **M. DJOBO Anvra Jeanson**
- Au titre du ministère d'Etat, ministère des Affaires Etrangères : **M. MEITE Sahindou**
- Au titre du ministère de l'Economie et des Finances : **M. TOURE Sékou**
- Au titre du ministère de l'Environnement et du Développement durable : **M. DIBI Niagne Martin**

Toujours au titre du même ministère,

Sur présentation du ministre, le Président de la République a signé un décret portant nomination de **M. Sylvestre Amon Kassi AKA**, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République Bolivarienne de Venezuela, avec résidence à Brasilia.

3- Au titre du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, en liaison avec les Ministères concernés,

Le Conseil a entériné les délibérations des réunions tenues les 04 et 11 juin 2012, du Comité chargé de l'examen des projets de nomination dans les départements ministériels, et procédé aux nominations suivantes de Directeurs généraux, de Directeurs d'Administration centrale, de Directeurs, d'Inspecteurs et de Membres.

MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA FEMME ET DE L'ENFANT

- Inspecteur Général : **Madame YATTIE née YAO Affoué ;**
- Inspecteur : **Mme TANAU née INCHAUD Osso Suzanne ;**
- Directeur de la Protection de l'Enfant : **Mme N'DOLY Sandrine épouse KRAIDY ;**

- Directeur de la Planification, des Études et de la Documentation : **M. SERY Kanon Jean** ;
- Directeur des Institutions de Formation et d'Education Féminine : **Mme KONE Marie Poragnou épouse KOUADIO** ;
- Directeur de l'Egalité et de la Promotion du Genre : **Mme FOFANA épouse KABA Yaya Fanta** ;
- Directeur de Cabinet : **M. DOUHOU Pierre**

En liaison avec le MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Directeur des Affaires Administratives et Financières : **Mlle KOUAME N'dry Elisabeth.**

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION

Le conseil a approuvé les nominations des personnes suivantes en qualité de membres de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle ;

Mesdames :

- **Karidiata KAMAGATE**
- **Sophie KADIO, épouse BAMBA**
- **Irène Assa VIEIRA**

Messieurs :

- **Ibrahim SY SAVANE**
- **Bakary DAHO**
- **Assepo HAUHOUOT**
- **Ernest KOUASSI**
- **Serge COFFIE**
- **Sindou BAMBA**
- **Pierre Claver Acka BENSON**

- **Mathurin KADJE**
- **Mamadou Latif TOUNGARA**

MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS

- Inspecteur Général : **M. Konan TANO** ;
- Inspecteur Général Adjoint: **M. Youho GUIEHOA** ;
- Inspecteur Général Adjoint : **M. Mamadou DOUMBIA** ;
- Directeur des Sports de Haut Niveau : **Mme Mariame KONE épouse YODA** ;
- Directeur de la Coopération Internationale : **Mme Madeleine DJOMO Ahou**
- Directeur des Sports de Masse et du Sport Féminin : **Mme Soungbè SAKANOKO**
- Directeur de la Planification et de l'Informatique : **Mme ABE née DON Ahoua Juliette**
- Directeur de Cabinet : **M. SORO Bakary Daufanguy Benjamin**

En liaison avec le MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Directeur des Affaires Administratives et Financières : **M. TRA BI TIEKOURA**

C/ Communications

1- Au titre du Ministère d'Etat, ministère des Affaires Etrangères

Sur présentation du ministre, le conseil a donné son agrément pour l'accréditation de M. **Tom TYRIHJELL**, en qualité d'Ambassadeur du Royaume de Norvège près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Accra (Ghana).

2- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances.

Le Conseil a été informé de la participation du Président de la République aux Assemblées annuelles du Groupe de la Banque Africaine de Développement, tenues à Arusha en Tanzanie, du 26 mai au 1^{er} juin 2012.

La communication présentée fait état des importants messages adressés aux participants par le Président de la République, des enseignements majeurs ressortis des séminaires de haut niveau tenus, ainsi que des conditions de retour de la BAD à Abidjan.

Sur ce dernier point, les membres du Conseil Consultatif des Gouverneurs de la BAD ont salué les progrès récents enregistrés par la Côte d'Ivoire dans les domaines politique, sécuritaire et économique. Ils ont à nouveau conclu que la BAD pouvait retourner à son siège à Abidjan.

A cet effet, une feuille de route sera adoptée, qui fixera les repères et indicateurs précis devant accompagner ce retour.

3- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances.

Le conseil a adopté une communication relative à la préparation du Groupe Consultatif consacré à la mobilisation de ressources auprès des partenaires techniques et financiers de la Côte d'Ivoire en vue du financement du Plan National de Développement.

Après l'adoption formelle par notre pays du PND 2012-2015, il était indispensable de mettre en place ce Groupe Consultatif en vue d'apporter une réponse concrète aux besoins de financement de ce plan. Ce Groupe partagera les enjeux, défis et opportunités du développement de

notre pays avec l'ensemble des partenaires, en vue de mobiliser leurs appuis, à la fois techniques et financiers.

Le Président de la République a réitéré son ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, en prenant en compte les objectifs affichés dans le PND 2012-2015, à savoir une croissance forte, durable, inclusive et favorable à la création d'emplois pour les jeunes.

4- Au titre du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida

Le conseil a adopté deux communications.

- **La première communication** est relative à la construction d'un centre de radiothérapie à Abidjan, ce qui permettra une prise en charge plus efficace des malades atteints du cancer, réduira le nombre des évacuations à l'extérieur du pays de ces malades, tout en autorisant des missions d'enseignement et de recherche.

Le coût de ce projet, de **13.9 milliards de FCFA**, sera supporté par le budget général de l'Etat, et l'appui de partenaires publics et privés.

- **La seconde communication** est relative à la mise en œuvre de la gratuité ciblée durant la période du 20 février au 30 avril 2012

Après la fin de la gratuité généralisée en janvier 2012, le gouvernement a opté pour la mise en œuvre de la gratuité ciblée pour les femmes enceintes, les enfants de 0 à 5 ans, des 48 premières heures des urgences médico-chirurgicales, et un abattement de 30% sur tous les actes dont le montant est supérieur à 1.000 FCFA.

Le bilan opérationnel effectué indique une baisse des consultations, mais une augmentation (+33%) des accouchements, ainsi qu'un niveau stable pour la majorité des autres actes délivrés.

Ce bilan indique également quelques difficultés résiduelles, face auxquelles des propositions ont été faites, dont le renforcement de la

traçabilité à la PSP et l'élaboration des textes, des outils et la mise en place des comités de suivi de la gratuité ciblée.

5- Au titre du Ministère de l'Artisanat et de la Promotion des PME

Le conseil a adopté une communication relative à l'acquisition et à l'équipement d'un siège pour le compte du Fonds d'Appui à la Promotion de l'Artisanat (FAPA).

6- Au titre du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

Le Conseil a adopté une communication relative à la mise en œuvre du Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture en Côte d'Ivoire (PSRA).

Ce plan vise à relancer l'aviculture en Côte d'Ivoire, dans l'optique de la couverture totale des besoins de consommation de viande de volaille et d'œufs. Le surcroît d'activité correspondant pourrait représenter une contribution d'environ 200 milliards de francs CFA au Produit Intérieur Brut (PIB) de notre pays.

7- Au titre du Ministère des Eaux et Forêts

Le Conseil a adopté une communication relative à l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'initiative FLEGT, qui vise, par une mobilisation au plus niveau des Etats et de la Communauté Internationale, à mettre fin à l'exploitation forestière illégale et à ses conséquences désastreuses.

Le processus FLEGT concerne l'Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux, en particulier ceux avec les pays européens.

D/ Divers

- Le Président de la République a informé le Conseil des Ministres que, conformément à l'article 55 de notre Constitution, il a produit, le vendredi 8 juin 2012, devant la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, sa déclaration de patrimoine.

- Le Premier Ministre a informé le Conseil de l'annonce, le Mardi 26 Juin 2012, de l'atteinte par la Côte d'Ivoire du point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE). Cette décision du Fonds Monétaire International (FMI) et de l'Association Internationale de développement (IDA) de la Banque Mondiale, permet à notre pays d'obtenir un allègement de sa dette de 64%, soit 4.051 milliards de FCFA. L'atteinte du point d'achèvement du PPTTE constitue pour notre pays une véritable bouffée d'oxygène et ouvre grandement la voie à sa reconstruction et à son plein développement.

A la suite du Premier Ministre, le Président de la République a indiqué qu'il s'agit d'une étape très importante pour notre pays, et que l'allègement obtenu de la dette nous donnera la possibilité de réaliser des investissements accrus dans les secteurs sociaux et de donner un meilleur environnement de vie à nos concitoyens.

Il a de ce fait encouragé l'équipe gouvernementale à poursuivre les efforts afin que la population Ivoirienne dans son ensemble puisse bénéficier le plus tôt possible des retombées de cette décision.

Fait à Yamoussoukro, le 27 juin 2012

Bruno Nabagné KONE

Ministre de la Poste et des TIC
Porte-parole du Gouvernement
info@porteparole.gouv.ci